



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 6 juin 2016

Étaient présents :

Le maire	M. Robert Duteau
Les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Denis Robert
Absent :	M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2016-85

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 6 juin 2016 et que soient ajoutés les points suivants : Point # 13 g) Clôture du MTQ, Point # 14 f) : Dépôt du Compte-rendu de l'association des Parcs, Point # 19 h) : Fédération des Loisirs de Lacolle, Point # 19 i) : Examen de Poste Canada

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 6 juin 2016
2. a) Adoption du procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme du 2 mai 2016 concernant la demande de Dérogation mineure
b) Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 2 mai 2016
3. Présentation du Transport communautaire dans la MRC par M. Dale Langille
4. Acceptation et paiement des comptes du mois de mai 2016
5. Adoption du règlement 89-9 modifiant le règlement 89, permis et certificats
6. a) Remplacement de la résolution 2016-55 : Réédition de compte du MTQ
b) Demande au MTQ de réintégrer les frais de déneigement
7. Résolution : Demande d'ajustement de salaire
8. Résolution : Adoption de la Dérogation mineure
9. Résolution : Appel d'offres de service pour un urbaniste – Nouveau schéma de la MRC
10. Résolution : Colloque de zone de la Montérégie Est
11. Incendie et Premiers répondants :
12. Sécurité civile :
13. Voirie :
 - a) Résolution : Entériner l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire – Rapiéçage d'asphalte 2016
 - b) Résolution : Entériner l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire –Asphaltage regroupé MRC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- c) Résolution : Entériner l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire – Fourniture de sel de déglacage MRC pour l'hiver 2016-2017
 - d) Dépôt du plan d'intervention de Sécurité Routière Municipale
 - e) Étude des superficies pour un nouveau garage
 - f) Demande de citoyens pour un dos d'âne sur le rang Saint-Claude (Sud)
14. Parc :
- a) Résolution : Entériné le salaire ajusté de M. Bernier
 - b) Résolution : Engagement des moniteurs au camp de jour
 - c) Résolution : Entériné la démission de M. Michel Dubé au comité
 - d) Résolution : Entériné l'engagement de M. Pierre Sigouin au comité
 - e) Information : Procès-verbal du 23 février 2016
15. La Boucle : Grand Défi Pierre Lavoie
Résolution : Engagement pour film et drone pour l'évènement
16. Bibliothèque :
17. Politique familiale :
18. Politique amies des Aînés MADA :
19. Divers :
- a) Résolution : Don à la Croix rouge pour les sinistrés de Fort McMurray
 - b) Résolution : Demande d'appui Emballage neutre pour les produits du tabac
 - c) Résolution : Demande de participation aux coûts de l'aréna de Napierville
 - d) Résolution : Demande de commandite pour GDPL
 - e) Résolution : Demande de commandite pour GDPL
 - f) Résolution : Demande de commandite pour La Marche du Rein de Châteauguay
 - g) Résolution : Demande de commandite pour un trophée pour les Cadets
20. Information :
- a) Programme d'Infrastructure Communautaire de Canada 150
 - b) Coupe de végétation de TransCanada Pipelines
 - c) SAAQ : Modifications aux normes de sécurité des véhicules routiers
 - d) Plan triennal des immeubles de Commission scolaire des Grandes Seigneuries
 - e) Formation OSBL
 - f) Procès-verbal MRC Concertation en loisirs
 - g) MTQ : Nouvelle délimitation du territoire
 - h) MRC : Appui à la demande à la CPTAQ du Parc Safari
21. Correspondance :
- a) Procès-verbal de la MRC du 13 avril 2016
 - b) Invitation pour l'ouverture du Centre multifonctionnel Horizon
 - c) MTQ travaux d'asphaltage de l'autoroute 15
 - d) Revue régionale de la MRC Art, Culture et Patrimoine et compte-rendu réunions
 - e) FQM Medial Services-Conseils-SST
 - f) Ministère Sécurité Publique : Sûreté du Québec Rappel du premier versement
 - g) Remerciement pour don : Grenier aux Trouvailles
 - h) Dépôt du Rapport d'activités 2015 du CLD
 - i) Remerciement de la Société Alzheimer
 - j) Cadets : Invitation : 24e revue annuelle et Fête du Canada



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

22. Période de question

RÉSOLUTION 2016-86

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la rencontre du Comité Consultatif d'urbanisme concernant la demande de Dérogation mineur pour le 54, chemin Noël.

RÉSOLUTION 2016-87

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 2 mai 2016.

RÉSOLUTION 2016-88

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de mai 2016 de la liste en annexe.

Du chèque 52615 au chèque 52840 inclusivement, le total est: 292 984.52\$
Le fonds de roulement est de : 600 000.00\$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2016 est de : ... 600 000,00\$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2016-89

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 89-9, règlement modifiant le règlement 89, règlement relatif aux permis et certificats.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE RÈGLEMENT NUMÉRO 89-9

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 89 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE Il est opportun de modifier le règlement numéro 89
relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE Avis de motion du présent règlement a été
donné le 4 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE Il est statué et ordonné par règlement du Conseil de
la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui
suit, savoir:

ARTICLE 1 CHAPITRE 10A - Durée du Certificat d'autorisation pour un ouvrage de captage d'eaux souterraines

Que soit modifié l'Article 10A 4 – Délais de réalisation
à la 3^{ème} ligne, « un délai de six (6) mois » pour « un délai de
douze (12) mois ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ARTICLE 2 CHAPITRE 10B - Durée du Permis pour une installation septique, une fosse septique ou un élément épurateur

Que soit modifié l'Article 10B 4 – Délais de réalisation
à la 3^{ième} ligne, « un délai de six (6) mois » pour « un
délai de douze (12) mois ».

ARTICLE 3 CHAPITRE 11 – Tarifs d'honoraires des permis et certificats d'autorisation

Que soit modifié l'Article 11.1 – Permis de construction

11.1.1 Nouvelle construction	changer	\$50	pour	\$60
11.1.2 Agrandissement	changer	\$30	pour	\$40
11.1.3 Bâtiment accessoire	changer	\$30	pour	\$40
11.1.4 Installation septique Bâtiment existant	changer	\$10	pour	\$25

Que soit modifié l'Article 11.2 – Certificat d'autorisation

11.2.1 Réparation	changer	\$25	pour	\$40
11.2.2 Démolition	changer	\$15	pour	\$25
11.2.3 Déplacement	changer	\$25	pour	\$40
11.2.4 Affichage	changer	\$10	pour	\$20
11.2.5 Ouvrage de captage D'eaux souterraines	changer	\$10	pour	\$25

Que soit modifié l'Article 11.3 – Permis de lotissement

changer \$50 pour \$60

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément
à la Loi.


ROBERT DUTEAU
MAIRE


DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 4 avril 2016

Date d'adoption du règlement : 6 juin 2016

Date de promulgation:

RÉSOLUTION 2016-90

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité
durable et de l'Électrification des transports a
versé une compensation de 177 320.00\$ pour
l'entretien du réseau routier local pour l'année
civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité
visent l'entretien courant et préventif des routes
locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts,
situés sur ces routes, dont la responsabilité
incombe à la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Sylvie Faille, il est unanimement résolu et adopté que la présente résolution remplace la résolution 2016-55 afin de corriger le montant; que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier locale.

RÉSOLUTION 2016-91

ATTENDU QUE le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied en avril 1993, suite à une décision gouvernementale visant à rétrocéder la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

ATTENDU QUE le programme distribue des compensations aux municipalités pour aider à couvrir les frais encourus pour l'entretien courant et préventif des routes locales;

ATTENDU QUE les travaux admissibles excluent maintenant, l'entretien hivernal des chemins, un critère d'admissibilité dans le passé;

ATTENDU QUE ces montants font partie intégrante des budgets des petites municipalités;

ATTENDU QUE le balayage et le nettoyage de la chaussée ainsi que le déneigement devraient se qualifier comme travaux admissibles au programme d'aide à l'entretien du réseau local;

ATTENDU QUE les petites municipalités ne possèdent pas de budgets substantiels pour l'entretien des chemins tel que décrit dans les modalités d'application du programme de 2016 et que l'atteinte du critère de 90%, approuvé par le ministère comme travaux admissibles sans inclure le déneigement, est difficilement atteignable ;

ATTENDU QUE ce programme n'a jamais été bonifié ni indexé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme Josyane Ledoux, APPUYÉ par M. Denis Robert ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de reconsidérer la décision d'exclure l'entretien des chemins d'hiver dans la reddition de comptes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

DE demander au député, M. Stéphane Billette, à M. Richard Lehoux, président de la FQM ainsi qu'à la MRC des-Jardins-de-Napierville de nous appuyer dans ce dossier;

De demander à notre MRC de demander aux MRC avoisinantes d'appuyer les petites municipalités sur leurs territoires.

RÉSOLUTION 2016-92

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit accordée une augmentation de salaire à Mme Stéphanie Leblanc de 1.50\$ et que soit établi son salaire horaire brut à 19.37\$ de l'heure.

RÉSOLUTION 2016-93

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure pour le 54, chemin Noël soit, la permission de conserver une remise / garage à l'avant de la résidence, considérant que cette dérogation a eu un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme qui s'est réuni le 2 mai 2016. Que le fonctionnaire responsable de l'émission des permis soit autorisé à émettre le Certificat d'autorisation de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2016-94

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle fasse un appel d'offres pour la révision et la réécriture des plans et des règlements de zonage en concordance avec le nouveau schéma révisé. Que le directeur général, secrétaire-trésorier, soit autorisé à préparer les documents et à gérer les soumissions de type « sur invitation ».

RÉSOLUTION 2016-95

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient autorisées mesdames Blanchet et Leblanc à assister au Colloque de zone Montérégie Est, de l'ADMQ, qui aura lieu le 15 septembre prochain à Beloeil et que soient payées les frais d'inscription et les dépenses reliées à cette activité.

RÉSOLUTION 2016-96

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient autorisés les travaux d'asphaltage pour les pièces de rues suivantes pour une quantité approximative de 770 tonnes métriques : Montée Glass/chemin Ridge, rang Roxham, montée Henrysburg et rang Saint-Claude pour un montant approximatif de 86 919.49\$, incluant les taxes, par l'entrepreneur : Pavages MCM.

SOUSSIONNAIRES	PRIX / TONNE MÉTRIQUE
Pavages MCM	98.18
Réal Chenail Transport	104.60
Pavage Verdura	119.84



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2016-97

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle entérine le choix du plus bas soumissionnaire conforme pour le pavage d'une partie du rang Saint-André et de la montée Dupuis pour 2016, soit MSA au coût total de 459 092.42\$, en ajoutant les réflecteurs, pour un tonnage estimé de 5 616TM tel que soumis à la MRC des Jardins-de-Napierville répondant à l'appel d'offre regroupé.

RÉSOLUTION 2016-98

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit entériné le choix du plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2016-2017 tel que soumis à l'appel d'offres regroupé de la M.R.C. Jardins-de-Napierville, soit Technologie de dégivrage Cargill au coût de 89.28\$ la tonne métrique avec taxes en sus et livrée au 114, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2016-99

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité de recevoir et d'étudier les recommandations de M. Lafrance concernant la signalisation à la sortie 6.

RÉSOLUTION 2016-100

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit demandé au MTQ de déplacer la clôture à l'ouest du chemin Ridge pour la placer entre le chemin Ridge et l'autoroute 15 afin de permettre à la voirie de faire le nettoyage du fossé. Que cette résolution soit envoyée au MTQ au centre de service de Napierville ainsi qu'à la Direction de la Montérégie.

RÉSOLUTION 2016-101

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit entériné l'augmentation de salaire horaire de M. Ronald Bernier pour l'augmenter de 0.20\$ pour qu'il soit établi à 14.25\$ soit l'augmentation du salaire minimum.

RÉSOLUTION 2016-102

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient engagés les candidats suivants pour le camp de jour de la saison estivale 2016 :

Savanah Fournier = Coordonnatrice au salaire établi à la résolution 2016-80

Myriam Ledoux = monitrice 14.05\$

Marie-Jeanne Bernier = monitrice classe A, 12.75\$

Karine Surprenant = adjointe coordonnatrice classe A, 12.75\$

Alexandre Charbonneau = moniteur classe A, 12.75\$, **subventionné**

Félix Gadoua = moniteur classe A, 12.75\$

Sarah Jacobsen = monitrice classe C 12.25\$

William Patenaude = moniteur classe C, 11.75\$, **subventionnée**

En probation

Ariane Faille aide monitrice = 12.25\$

Sandryne Martel aide monitrice = 12.25\$

Margaux Élie aide monitrice = 10.75, **subventionnée**

Antoine Trépanier aide moniteur = 10.75\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2016-103

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit entérinée l'acceptation de la démission de M. Michel Dubé, au poste de directeur au sein du comité municipal du Parc St-Bernard.

RÉSOLUTION 2016-104

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit entériné l'ajout de M. Pierre Sigouin, au poste de directeur au sein du comité municipal du Parc St-Bernard.

RÉSOLUTION 2016-105

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'engagement de deux photographes pour filmer l'évènement de deux façons différentes soient : avec un drone au prix de 300.00\$ et par film au prix de 150.00\$.

RÉSOLUTION 2016-106

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 100.00\$ à la Croix Rouge pour les sinistrés de Fort McMurray.

RÉSOLUTION 2016-107

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émise une commandite de 100.00\$ à la Fédération des Loisirs de Lacolle sous forme de publicité passante dont une de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et une du Parc régional St-Bernard.

RÉSOLUTION 2016-108

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle émette une proposition à Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 / Une économie axée sur une croissance propre pour l'amélioration d'espaces verts pour les sentiers récréatifs (sentier pédestres) au Parc régional St-Bernard. Que la valeur totale du projet serait d'environ 20 000\$ pour l'amélioration des pistes de marche d'été (ski de fond en hiver). Que le directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky, soit autorisé à signer tout document relatif à cette proposition.

EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-05, LE CONSEIL MUNICIPAL RÉITÈRE SON APPUI AU PARC SAFARI AUPRÈS DE LA CPTAQ.

RÉSOLUTION 2016-109

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle appui la demande de Ferme René Dupuis Inc. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et recommande son autorisation pour l'aliénation des lots 5 158 647 et 5 158 649 du Cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle d'une superficie de 52 hectares tel que décrit à la demande et que le mandataire est M. Marc-André Dupuis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que l'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale ni aux distances séparatrices et servira à consolider une exploitation agricole existante contigüe sans mettre en péril l'exploitation de la ferme laitière, ni son PAEF tout en maintenant et en sécurisant la relève agricole de la Ferme René Dupuis.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- Mme Jacqueline Paul annonce qu'elle a un nouveau fournisseur pour l'achat de ses livres.
- M. Michel Chalifoux demande une réduction de vitesse pour le rang Saint-André et le chemin de la Grande-Ligne.
- Il est demandé s'il y a eu des changements concernant les VTT.
- M. Côté demande pour un dos d'âne sur le rang Saint-Claude
- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 6 juin 2016.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier